



ACTION 11 EAU.A

METTRE EN PLACE UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EAU

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Étape 1 (2022) : définition précise, selon les porteurs indiqués, d'une orientation globale - Appel à projets aux associations au niveau intercommunal. En parallèle, production d'une fiche/document synthétique sur les bons gestes de réduction des consommations d'eau

Étape 2 : définition du processus à mettre en place dès 2023 pour les 3 actions proposées

Étape 3 : mise en œuvre des actions sur la période 2023-2027

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes, SDEA, Communautés de Communes

LES PARTENAIRES

CCI, CMA, Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, Agence de l'eau, Région, Associations environnementales, Universités, écoles d'ingénieurs

>> ENJEUX

Le changement climatique actuel implique une gestion de la ressource beaucoup plus maîtrisée, principalement de la ressource en eau au regard de l'augmentation des épisodes de sécheresses et de crues. L'eau est une ressource qui est amenée à se raréfier. Limiter les pertes et les gaspillages s'inscrit comme une priorité absolue.

En effet, l'eau sur le territoire a toujours été vue comme une ressource abondante et le réseau de distribution comme performant. Les actions à mener sont ainsi relatives aux changements de comportement, une amélioration des infrastructures et un choix d'espèces végétales plus résistantes aux sécheresses.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

« L'eau est une ressource rare, préservons-la. »

La gestion de la ressource en eau sur le territoire passe par 3 actions complémentaires :

- ✓ **Action 1 :** agir sur la consommation communale, au travers de différents leviers tels que des récupérateurs d'eau, un fleurissement maîtrisé et des exemples de bonne gestion à mettre en avant et à partager.
- ✓ **Action 2 :** agir sur la consommation des particuliers et des entreprises, par de la sensibilisation (événements, animations) et l'achat de matériel performant.
- ✓ **Action 3 :** améliorer le rendement du réseau d'eau potable, c'est à dire réduire les pertes via une amélioration de l'infrastructure et du matériel.

La question de la pollution des eaux (potable et de rivière) est à traiter en parallèle.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Action 1 : agir sur la consommation communale

- ✓ Récupérer les eaux pluviales des toitures des bâtiments communaux existants ou projetés pour l'arrosage des fleurs et plantes, récupérer les eaux pluviales des voiries. L'idée est d'utiliser ces eaux récupérées pour l'arrosage des espaces verts (dont terrain de foot) et le fleurissement.
- ✓ Réduire le nombre de points de fleurissement. S'il n'existe pas, demander aux jardiniers d'élaborer un plan avec les points de fleurissement de la commune ; se fixer un objectif quantitatif de réduction ; classer le fleurissement entre ce qui est marquant et ce qui est anecdotique.

- ✓ Opter pour des plantes moins consommatrices d'eau, adapter aussi le contenant et le terreau, paillage. Cela permet aussi un gain de temps pour le personnel communal lors de l'arrosage.
- ✓ Mettre en avant les jardins partagés ou communaux servant d'exemple.
- ✓ Établir une base d'informations partagée afin de permettre aux différentes communes de profiter de l'expérience des autres sur les procédures administratives, solutions techniques, recherches de financements, coûts, erreur à éviter. Il peut s'agir également d'un document commun de communication.
- ✓ Proposer un groupement d'achats entre communes.

Par expérience la rentabilité est difficile à atteindre, donc d'un point de vue communication, mieux vaut jouer davantage sur le volume d'eau de pluie récupéré, sur la baisse de la consommation d'eau provenant du réseau public et sur l'acte citoyen plutôt que sur les gains économiques attendus ou réalisés.

L'action serait portée par les communes en partenariat avec les ComCom, le SDEA, l'Agence de l'eau, ...

Action 2 : agir sur la consommation des particuliers

- ✓ Proposer et financer le cas échéant, de l'équipement pour les particuliers tels que des équipements intérieurs, les prises d'eau à adapter, remplacer, par exemple des buses/mousseurs à monter sur les robinets.
- ✓ Le levier Sensibilisation est à actionner fortement pour faire changer les habitudes des particuliers :
 - créer des événements, des défis type concours de fleurissement en incluant un critère environnemental ou l'utilisation de fleurs moins consommatrices d'eau,
 - stand de sensibilisation à la consommation en eau lors de manifestations/fêtes dans les communes (sollicitation du SDEA et gestionnaires de réseaux),
 - autres actions collectives : communication du SDEA toute l'année à diffuser dans communes.
- ✓ Sensibilisation dans les écoles par les acteurs compétents.
- ✓ Sensibilisation renforcée dans les factures d'eau : comparaison de la consommation du foyer par rapport à la moyenne (SDEA/Chambre de consommation), police verte.
- ✓ Encourager la réutilisation des eaux pluviales (déconnexion des eaux de toiture, installation

de cuves). Une idée serait de mettre en place un projet avec un système de subvention et une animation dédiée à l'échelle des intercommunalités ou du PETR (besoin d'identifier le porteur de ce projet). Retour d'expérience sur d'autres CC : peu de projets qui ont abouti chez les particuliers (environ 10% des concernés) en communiquant sur les aides disponibles.

- ✓ Agir sur les industriels : un contact est en cours avec la CCI pour voir quelle démarche mettre en place.
- ✓ Agir sur le monde agricole : peu de marge de manœuvre, les restrictions estivales visent essentiellement les agriculteurs. Il pourrait être intéressant d'accompagner les agriculteurs pour améliorer leurs équipements (récupérateurs d'eau, résorption de fuites liées aux systèmes d'irrigation, accompagnement pour améliorer la performance du système d'irrigation).

Action 3 : améliorer le rendement du réseau d'eau potable

Données chiffrées par le SDEA concernant le rendement. Un plan d'actions SDEA / CCRMM est en cours pour trouver les fuites et les traiter. 2 campagnes de recherches annuelles et des recherches quotidiennes sont en place. Le rendement du réseau atteint 83 % en 2020 ; l'objectif du SDEA est de passer à 85 % ; sachant que l'objectif est le renouvellement d'1 % du linéaire chaque année. Il est donc proposé d'aller plus loin que ce chiffre, avec une atteinte de 90 % à horizon 2030. Les gains devraient amortir une partie de l'investissement.

- ✓ Équiper les réseaux de télésurveillance pour ceux qui ne sont pas équipés (SDEA en lien avec collectivités) pour favoriser la recherche de fuites.
- ✓ Renouveler les conduites : problématique de la répercussion sur le prix de l'eau. Il faut trouver un équilibre avec des priorités (selon les caractéristiques des canalisations).



>> AMBITION

Réduction moyenne de **50%** de la consommation d'arrosage et **10%** en consommation globale.

Au moins 1 évènement de sensibilisation par an pour les écoles + 1 grand public par intercommunalité, dès 2023.

Objectif de rendement des conduites d'eau de **90% en 2030**, **95% en 2050**.

>> FINANCEMENT

AMI en 2021 par l'Agence de l'Eau et la Région sur la gestion de l'eau.

L'Agence de l'eau finance de très nombreux projets, via appels à projets et appels à manifestations d'intérêt :

- aide assainissement et gestion du temps de pluie (installation de récupérateur d'eau de pluie sur le domaine public et opération groupée privée),
- aide pour des opérations visant la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable.

Action de communication co-organisée avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Financement communal/intercommunal pour le matériel auprès des particuliers (voir exemples).

TVA réduite pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie chez le particulier.

>> EXEMPLES

À Wasselonne, il est prévu l'installation de 5 cuves de 9 m³ en polypropylène noir en récupération des eaux de toiture de plusieurs hangars municipaux, 2260 € HT /cuve, subvention de 60 % pour un montant minimal de 10 000 € HT de dépenses par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Consommation actuelle d'eau du site qui héberge notamment les serres municipales : 520 m³/an.

Nordheim : récupération eaux de voirie + sources dans cuves de rétention, pour arrosage terrain de foot.

Saint-Blaise la Roche : installation d'un récupérateur d'eau de pluie de 2 400 L. Montant 3 710 € HT (voir la fiche du recueil d'expériences Bruche Mossig).

Plusieurs intercommunalités en France financent les récupérateurs d'eau pour les particuliers. Par exemple, la CC du Pays de Sainte-Odile finance à hauteur de 25 € par récupérateur. Certaines intercommunalités financent jusque 50 % de l'installation.

Sensibilisation particuliers : campagne sensibilisation existante par SDEA + concours État pour les collectivités concernant les économies d'eau (trophées).

La CCI et la CMA proposent des accompagnements des entreprises sur ce sujet.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

EAU.B - Préserver, restaurer et recréer les composantes de la trame verte et bleue en milieu naturel, agricole et urbain

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Guide bonnes pratiques économie d'eau et équipements et REX particuliers, collectivités entreprises réalisé par le SMEGREG (syndicat mixte Gironde) : www.jeconomiseleau.org

Guide gestion intégrée de l'eau de pluie dans les espaces verts édité par le PERIFEM et l'agence de l'eau Seine Normandie : calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie

Aides ANAH : www.calculeo.fr